

Conseil de Police de la Zone 5306 « Entre Sambre et Meuse »
Registre des délibérations
Séance du 19 février 2020 à Profondeville

- Présents** : M. Y. DELFORGE, Bourgmestre de Mettet – Président
M. L. DELIRE, Bourgmestre de Profondeville
M. G. de BILDERLING, Bourgmestre de Fosses-la-Ville
M. A. MABILLE, Bourgmestre de Floreffe
Mlle A. WAUTHELET, Mme M. TOISOUL, Mme P. PIEFORT, Mme M. BERGER, Mme L. CHLIHI, M. V. TOUSSAINT, M. C. BOUSSIFET, M. M. JANSSENS, M. M. BUCHET, M. D. SPINEUX, M. P. VICQUERAY, M. Ph. VAUTARD, M. F. PIETTE, M. F. TILLEUX, M. L. BRUNOTTI, Chef de Corps a.i. de la Zone de Police
Mme S. DE COCK – Secrétaire de Zone
- Excusés** : M. G. MOUYARD, M. J. ADAM, M. R. DENIS

Séance Publique

Le Président ouvre la séance à 20h12.

Il excuse M. G. MOUYARD et M. J. ADAM.

Il sollicite l'accord des membres du Conseil de Police concernant l'ajout de deux points :

- Mobilité 2020/02 – Publication d'une offre d'emploi d'Inspecteur de Police pour la Section Police Secours
- Recrutement en externe d'un conseiller juriste Niveau A en contrat de remplacement

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2019

Le Conseil de Police approuve à l'unanimité.

2. Déclaration de vacance du mandat de Chef de Corps

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 48, 50 et 52 ;

Vu l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant le statut juridique du personnel des services de police, notamment les articles VII.III.1er à VII.III.21, VII.III.28, VII.III.33 à VII.III.59, VII.III.69 à VII.III.77, VII.III.88, VII.III.89, XI.II.17 à XI.II.18 et XI.III.27 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu la Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, notamment les articles 65 à 73 ;

Vu la décision du Conseil de Police du 24 juillet 2019 de prendre acte de la décision service fédéral des pensions – pensions de fonctionnaires d’octroyer la pension du régime des fonctionnaires à Monsieur Jean-Louis GALETTA à partir du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant qu’il appartient dès lors au Conseil de Police :

- ☞ de déclarer vacante la fonction de Chef de Corps de la Zone de Police Entre Sambre et Meuse (ZP5306) ;
- ☞ de fixer le délai dans lequel l’acte de candidature peut être introduit de manière recevable sans que ce délai ne puisse compter moins de vingt jours à compter de la communication de l’appel aux membres du personnel susceptibles d’être désignés pour ce mandat ;
- ☞ d’arrêter la composition de la Commission locale de sélection compétente ou s’il est fait appel à la Commission nationale de sélection ;

Considérant qu’il est proposé de fixer le délai dans lequel l’acte de candidature peut être introduit de manière recevable au 20 mars 2020 ;

Considérant qu’il est proposé d’arrêter la composition de la Commission locale de sélection conformément à l’article VII.III.58 PJPol, comme suit :

	Membre	Suppléant
Président du Collège de Police	Monsieur Yves DELFORGE Bourgmestre de Mettet	Monsieur Gaëtan de BILDERLING Bourgmestre de Fosses-la-Ville
Un Chef de Corps qui exerce un mandat d’au moins la même catégorie	CDP Claude GREGROIRE Chef de Corps ZP Samson	CDP Edwin DASSONVILLE Chef de Corps ZP Houille-Semois
Un Directeur coordonnateur administratif ou un Directeur judiciaire d’un autre ressort	CDP Oliver LOZET Directeur Coordonnateur Brabant wallon	CDP Jean-Marc DEMELENNE Directeur Coordonnateur Liège
Un expert qui n’appartient pas au corps de police locale concerné	Madame Sybille SMEETS Vice Doyenne chargée de la recherche Faculté de Droit et de Criminologie Université Libre de Bruxelles	Madame Saâdia CHAHED Directrices des Ressources Humaines et de la Logistique ZP ORNEAU-MEHAIGNE
Gouverneur de Province ou Commissaire d’Arrondissement	Monsieur Denis MATHEN Gouverneur de la Province de Namur	Le Commissaire d’arrondissement désigné par Monsieur le Gouverneur
Procureur du Roi de l’arrondissement judiciaire	Monsieur Vincent MACQ Procureur du Roi Namur-Dinant	Monsieur Marc SERVAIS Procureur de Division
L’Inspecteur Général ou l’Inspecteur Général adjoint	CDP Thierry GILLIS Inspecteur Général	CDP Johan DE VOLDER Inspecteur Général adjoint

Secrétaire	Madame Simone DE COCK Secrétaire de la ZP Entre Sambre et Meuse	Madame Caroline CHARLOT Secrétaire de la ZP Entre Sambre et Meuse
------------	---	---

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De déclarer vacante au 19 février 2020 la fonction de Chef de Corps de la Zone de Police Entre Sambre et Meuse (ZP5306) (mandat de catégorie 2) ;

Article 2 : De fixer le délai dans lequel l'acte de candidature doit être introduit pour être recevable au 20 mars 2020 ;

Article 3 : D'arrêter la composition de la Commission locale de sélection telle que proposée en séance.

Article 4 : De transmettre une copie de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

3. Achat d'un logiciel d'extraction et d'analyse des données téléphoniques destiné à la PJJ

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 26 septembre 1996 définissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité d'acquérir un logiciel d'extraction et d'analyse de données téléphoniques pour le service PJJ ;

Considérant que le Service Logistique a établi une description technique ... pour le marché "Achat d'un logiciel d'extraction et d'analyse de données pour le service PJJ";

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 7.750 € hors TVA ou 9.687,50 €, 25% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont été consultés afin de prendre part à ce marché :

- Micro Systemation AB (MSAB), à Stockholm (Suède)
- Cellebrite, à München (Allemagne) ;

Considérant que deux offres sont parvenues, à savoir :

- Micro Systemation AB (MSAB), à Stockholm (Suède), qui propose, pour l'achat d'un logiciel XRY, Logical & Physical – Office Version, le montant de 7.750,00€ HTVA, soit 9.687,50€ TVAC (TVA 25%)
- Cellebrite, à München (Allemagne), qui propose, pour l'achat d'un logiciel UFED4PC ultimate, le montant de 9.350€ HTVA, soit 11.126,5€ TVAC (19%) ;

Considérant que le Service Logistique propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Micro Systemation AB (MSAB), à Stockholm (Suède), pour le prix de 7.750,00 €HTVA, soit 9.687,50 €HTVA (TVA 25%) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 330/742-53 ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'acquérir un logiciel d'extraction de données téléphoniques pour le service PJL, à savoir XRY Logical & Physical – Office Version, auprès de la société Micro Systemation AB (MSAB), à Stockholm (Suède), pour le prix de 7.750,00 €HTVA, soit 9.687,50 €TVAC (TVA 25%).

Article 2 : D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 330/742-53.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle pour approbation.

4. Achat d'un véhicule pour le service intervention

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 (PJPol) – Arrêté Mammouth ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 26 septembre 1996 définissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule d'intervention pour le service Police Secours ;

Considérant que l'accord-cadre pluriannuel de fournitures pour l'acquisition et l'entretien de véhicules de police et anonymes en centrale de marchés « POLFED 2016R3010 » - LOT 32, attribué à la société D'IETEREN, à Bruxelles, valable du 21/10/2017 au 30/06/2021, propose un véhicule d'intervention VW Tiguan, dont le détail des options et aménagements est repris dans le tableau ci-dessous, pour le prix de 41.269,51 €HTVA, soit 49.936,11 €TVAC ;

Liste options et aménagements VW Tiguan - version longue

Tiguan Comfortline Diesel	€ 20.245,51
Supplément version longue - motorisation diesel 140kW	€ 5.743,00
Supplément boîte de vitesse robotisée	€ 1.253,00
Radio +GPS+haut-parleurs	€ 521,00
Prise 12V à l'avant (allume-cigare)	€ 100,00
Tapis de sol en caoutchouc av+ar	€ 65,00
Installation radio fixe ASTRID	€ 390,00
Installation d'une antenne	€ 290,00
Livraison et placement du striping Police	€ 785,00
Livraison et placement de marquage cigares de contour - faces latérales	€ 190,00
Livraison et placement d'une fine signalisation (cigares) pare-chocs av+ar	€ 40,00
Livraison et installation d'un circuit secondaire sans procédure et dossier d'installation	€ 340,00
Livraison et installation d'un phare chercheur omnidirectionnel	€ 769,00
Livraison et installation de feux bleus de balisage - montage en garniture intérieure du hayon arrière	€ 570,00
Livraison et installation d'une batterie supplémentaire	€ 1.090,00
Livraison et installation d'une prise allume-cigare arrière	€ 120,00
Livraison et installation d'un plafonnier	€ 180,00
Fourniture et placement d'un pack de signalisation pour véhicule d'intervention	€ 6.100,00
Livraison et installation de blindage portes avant	€ 2.478,00
Total HTVA	€ 41.269,51
TOTAL TVAC	€ 49.936,11

Considérant que ce montant est à inscrire à l'article budgétaire 330/743-52 du budget extraordinaire 2020 ;

Considérant qu'il y aura également lieu de souscrire, conformément au même accord-cadre, un contrat d'entretien et de réparations avec la société D'IETEREN, à Bruxelles, pour une durée de 9 ans ou 225.000 km, au prix de 7.833,24 €HTVA, soit 9.478,22 €TVAC ;

Considérant que cette dépense est à inscrire à l'article budgétaire 330/127-06 (Prestations de tiers pour les véhicules) du budget ordinaire de l'exercice 2020 et suivants ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De procéder à l'achat, auprès de la société D'IETEREN à Bruxelles, via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures pour l'acquisition et l'entretien de véhicules de police et anonymes en centrale de marchés « POLFED 2016R3010 » - LOT 32d'un véhicule d'intervention VW Tiguan, dont le détail des options et aménagements est repris dans le tableau ci-dessus, pour le prix de 41.269,51 €HTVA, soit 49.936,11 €TVAC.

Article 2 : D'inscrire cette dépense à l'article budgétaire 330/743-52 du budget extraordinaire 2020.

Article 3 : De souscrire, conformément au même accord-cadre, un contrat d'entretien et de réparations avec la société D'IETEREN, à Bruxelles, pour une durée de 9 ans ou 225.000 km, au prix de 7.833,24 €HTVA, soit 9.478,22 €TVAC ;

Article 4 : D'inscrire cette dépense à l'article budgétaire 330/127-06 (Prestations de tiers pour les véhicules) du budget ordinaire de l'exercice 2020 et suivants ;

Article 5 : De transmettre la présente pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

5. Achat de sept kits d'analyse d'haleine

Le Collège de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a (montant du marché HTVA inférieur au seuil de 67.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Vu l'accord-cadre POLFED 2016R3223, remporté par la société Dräger Safety Belgium à 1780 Wommel, et valable jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant que l'accord-cadre susmentionné propose des kits complets de test et d'analyse d'haleine, pour le prix unitaire de 3.699,67€ HTVA, (4.476,60 €TVAC), soit le prix total de 25.897,69€ HTVA (31.336,20€ TVAC) pour sept kits ;

Considérant que la dépense est à inscrire à l'article budgétaire 33002/744-51 (Achat de matériel sécuritaire) du budget extraordinaire de l'année 2020 ;

Considérant que les kits seront distribués comme suit : quatre kits pour le service Interventions, deux kits pour le service Circulation et un kit en réserve ;

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'entretien et réparation full-omnium pour les 7 kits complets, pour le prix unitaire de 284,40€ HTVA (344,12€ TVAC), soit le prix total de 1.990,80€ HTVA (2.408,87€ TVAC) ;

Considérant que la dépense est à inscrire à l'article budgétaire 330/124-12 (Location et entretien de fournitures techniques) du budget ordinaire 2020 et suivants ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'acquérir sept kits complets de test et d'analyse d'haleine, pour le prix unitaire de 3.699,67 €HTVA, (4.476,60 €TVAC), soit le prix total de 25.897,69 €HTVA (31.336,20

€TVAC), auprès de la société Dräger Safety Belgium à 1780 Wemmel, via l'accord-cadre POLFED 2016R3223 et valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : D'inscrire cette dépense à l'article budgétaire 33002/744-51 (Achat de matériel sécuritaire) du budget extraordinaire de l'année 2020.

Article 3 : De souscrire un contrat d'entretien et réparation full-omnium pour les 7 kits complets, pour le prix unitaire de 284,40 €HTVA (344,12 €TVAC), soit le prix total de 1.990,80 €HTVA (2.408,87 €TVAC).

Article 4 : D'inscrire cette dépense à l'article budgétaire 330/124-12 (Location et entretien de fournitures techniques) du budget ordinaire 2020 et suivants.

Article 5 : De transmettre la présente à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

6. Achat de mobilier de bureau (chaises, bureaux et armoires)

- Achat de trois sièges de bureau via le marché FORCMS-ZIT-106-4 Lot 4

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 26 septembre 1996 définissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité de remplacer trois sièges de bureau usagés ;

Considérant que le marché public FORCMS-ZIT-106-4 – Lot 4, valable du 22 octobre 2018 au 22 octobre 2022, remporté par la S.A. PAMI de 1200 BRUXELLES, propose des sièges ergonomiques utilisation 24h, de type RH Logic 400 Standard, couleur WK012, avec Accoudoirs 8S Noirs SX, pour le prix unitaire de 331,27 € HTVA (400,84 € TVAC) ;

Considérant dès lors la proposition du Service Logistique de passer commande auprès de la société N.V. PAMI de 1200 BRUXELLES, de trois sièges de bureau de type RH Logic 400 Standard avec accoudoirs XL, dont le montant unitaire est de 331,27 € HTVA (400,84 € TVAC), pour le prix total de 993,81€ HTVA (1.202,52€ TVAC) pour les trois;

Considérant que la dépense est à inscrire à l'article budgétaire 330/741-51 (achat de mobilier de bureau) du budget extraordinaire 2020 ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De passer commande, auprès de la société N.V. PAMI de 1200 BRUXELLES, de trois sièges de bureau de type RH Logic 400 Standard avec accoudoirs XL, dont le montant unitaire est de 331,27 € HTVA (400,84 € TVAC), pour le prix total de 1.202,52€ TVAC.

Article 2 : D'inscrire la dépense à l'article budgétaire 330/741-51 (achat de mobilier de bureau) du budget extraordinaire 2020.

Article 3 : De transmettre la présente pour information et disposition à l'autorité de tutelle.

- **Achat de trois armoires à rideaux, de différentes dimensions, avec tablettes via le marché public FORCMS-MM-105-3**

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 (PJPol) – Arrêté Mammouth ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 26 septembre 1996 définissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité d'acquérir :

- Pour le commissariat de Profondeville, une armoire à rideau, dont les dimensions sont 198x200 cm, de couleur gris anthracite, avec quatre tablettes multifonctionnelles ;
- Pour les objets saisis, deux armoires à rideaux, dont les dimensions sont 80x107 cm, de couleur gris clair, pour le prix unitaire de 213,29 €HTVA avec quatre tablettes multifonctionnelles ;

Vu le marché public FORCMS-MM-105-3 – lot 3, poste 1 (armoires à rideaux 9.0), attribué à la firme ROBBERECHTS située à Slachthuisstraat 21 à 2300 TURNHOUT ;

Vu le matériel et les prix proposés par le marché public FORCMS-MM-105-3:

Matériel	N° article	Qté	Prix unit. HTVA	Prix total HTVA	Prix total TVAC
Armoire à rideau – gris anthracite 198x200	K16CUB198120	1	167,02 €	167,02€	202,09€
Tablette multifonctionnelle – – 120 cm	K04STDLB120	4	7,64 €	30.56€	36,98€
<u>SOUS-TOTAL</u>					<u>239,07€</u>
Armoire à rideau – gris clair 80x107	K17CUB105080	2	213,29€	426,58€	516,16€
Tablette multifonctionnelle – – 80 cm	K04STDL B080	8	6,83€	54,64€	66,11€
<u>SOUS-TOTAL</u>					<u>582,27€</u>
<u>TOTAL</u>					<u>821,34€</u>

Considérant que la dépense est à inscrire à l'article 330/741-51 du budget extraordinaire 2020;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De passer commande auprès de la firme ROBBERECHTS située à Slachthuisstraat 21 à 2300 TURNHOUT, via l'accord-cadre FORCMS-MM-105-3 du matériel suivant :

Matériel	N° article	Qté	Prix unit. HTVA	Prix total HTVA	Prix total TVAC
Armoire à rideau – gris anthracite 198x200	K16CUB198120	1	167,02 €	167,02€	202,09€
Tablette multifonctionnelle – – 120 cm	K04STDLB120	4	7,64 €	30,56€	36,98€
<u>SOUS-TOTAL</u>					<u>239,07€</u>
Armoire à rideau – gris clair 80x107	K17CUB105080	2	213,29€	426,58€	516,16€
Tablette multifonctionnelle – – 80 cm	K04STDL B080	4	6,83€	27,32€	33,05€
<u>SOUS-TOTAL</u>					<u>549,22€</u>
<u>TOTAL</u>					<u>788,29€</u>

Article 2 : D'inscrire la dépense à l'article budgétaire 330/741-51 de l'exercice extraordinaire 2020.

Article 3 : De transmettre la présente à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

7. Achat de deux PC Laptop destinés à l'informaticien et à la D.R.H. ff

- Achat d'un PC portable pour l'informaticien

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Vu l'AR du 26 septembre 1996 définissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité d'acquérir un PC portable pour l'informaticien ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont été consultés afin de prendre part à ce marché :

- Openit
- Vandendorre
- AFS Informatique
- Mediamarkt

Considérant que quatre offres sont parvenues pour l'achat d'un PC portable, à savoir :

Fournisseur	OPENIT			VANDENBORRE		AFS Informatique				MEDIAMARKT	
Marque	LENOVO	DELL	HP	HP	TOSHIBA	HP	LENOVO	HP	HP	HP	HP
Modèle	Thinkbook 15	Precision 3541	Probook 450 G6	Probook 450 G6	TECRA Z50-C-17P	Pavillon 15-cs3024nb	V15-IML 81YE	Probook 650 G5	Probook 450 G6	Probook 450 G6	Elite Book 850 G5
CPU	INTEL i7-10510U	INTEL i7-9750H	INTEL i7-8565U	INTEL i7-8565U	INTEL i7-6600U	INTEL i7-1065G7	INTEL i7-8565U	INTEL i7-8565U	INTEL i7-8565U	INTEL i5-8265U	INTEL i7-8550U
RAM	16 Go DDR4	8 Go DDR4	16 Go DDR4	16 Go DDR4	16 Go DDR3	16 Go DDR4	8 Go DDR4	16 Go DDR4	16 Go DDR4	8 Go DDR4	8 Go DDR4
Type de disque	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD	SSD
Taille du disque	512 Go	256 Go	512 Go	512 Go	256 Go	1 To	256 Go	512 Go	512 Go	256 Go	256 Go
Ecran (pouce)	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6
Prix (HTVA)	839,59 €	1.090,08 €	889,42 €	1.065,29 €	1.197,52 €	971,07 €	739,67 €	1.293,39 €	1.280,17 €	825,62 €	1.238,84 €
Remarque											

Considérant que le service Logistique propose d'acquérir le PC Lenovo thinkbook d'OpenIT puisqu'il offre le meilleur rapport qualité/prix disposant de la plus mémoire et du plus grand stockage, il intègre également un des derniers processeurs de chez Intel ;

Considérant que la dépense est à inscrire à l'article 330/742-53 (achat de matériel informatique) du budget extraordinaire 2020 ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De passer commande auprès de la société OPENIT, dont le siège social est situé à Namur, d'un PC Lenovo, modèle Thinkbook 15, processeur Intel i7-10510U, 16Go DDR4, disque dur SSD 512Go, écran 15,6 pouces, pour le prix de 839,59 €HTVA, soit 1.015,90 €TVAC.

Article 2 : D'imputer la dépense à l'article 330/742-53 (achat de matériel informatique) du budget extraordinaire 2020.

Article 3 : De transmettre la présente à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

8. GPI 73 : mobilité des aspirants

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 (PJPol) – Arrêté Mammouth ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégrée, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu l'arrêté royal du 14 avril 2013 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police concernant la première désignation des membres du personnel du cadre opérationnel ;

Vu la circulaire GPI 73 du 14 mai 2013 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police ;

Considérant que la circulaire GPI 73 prévoit qu'un service de police peut, après un cycle de mobilité infructueux, avoir recours à un recrutement immédiat d'aspirants inspecteurs via un cycle de mobilité qui leur est réservé ;

Considérant que la zone de police a déjà fait face à des cycles de mobilité infructueux par le passé et que ce cas de figure pourrait se reproduire ;

Considérant la nécessité, pour assurer la bonne réalisation des tâches qui incombent à la zone de police et la continuité des services publics, d'avoir recours à des recrutements rapides d'inspecteurs sortant de l'académie le cas échéant ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De marquer son accord de principe d'avoir recours à un recrutement rapide d'inspecteurs sortant de l'académie après un cycle de mobilité infructueux.

Article 2 : De transmettre la présente à la Police fédérale ainsi qu'à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

9. Mobilité 2020/02 - Publication d'une offre d'emploi d'Inspecteur principal de Police pour la Section Police Secours

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 (PJPol) – Arrêté Mammouth ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégrée, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Considérant qu'un Inspecteur principal de Police de la Section Police Secours, l'INPP David SOLBREUX, quittera la zone de police à la date du 1^{er} mai 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer l'INPP David SOLBREUX au sein de la section Police Secours ;

Considérant que le Chef de Corps a.i. a émis un avis favorable sur la publication d'un emploi d'Inspecteur principal de Police pour la Section Police Secours ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De publier, lors du cycle de mobilité n°2020/02, une offre d'emploi d'Inspecteur principal de Police pour la Section Police Secours. Le mode de sélection est le suivant : épreuve écrite et interview par la commission de sélection composée du Chef de Corps a.i., le Commissaire Laurent BRUNOTTI, la CP Marjorie HIGUERA Y VIDAL et l'INPP Jean-François DAUTREPPE. Deux suppléants sont prévus pour le remplacement éventuel d'un membre de la commission, à savoir : et le CP Philippe GASPARD et l'INPP Olivier GEETS.

Article 2 : De transmettre la présente à la Police fédérale ainsi qu'à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

10. Recrutement en externe d'un conseiller juriste Niveau A en contrat de remplacement

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 (PJPol) – Arrêté Mammouth ;

Vu la décision du Conseil de Police du 22 mai 2019 de publier, lors la mobilité 2019/02, une offre d'emploi de CaLog Niveau A Classe 2 – Directeur des Ressources Humaines et de la Logistique ; le mode de sélection est le suivant : test pratique et commission de sélection composée du Chef de Corps a.i., le CP Laurent BRUNOTTI, d'un Directeur des Ressources Humaines et de la Logistique d'une autre Zone de Police, Madame Sâadia CHAHED, et d'une Chef de Section de DRP, Madame Valérie COLON ;

Considérant qu'aucun candidat n'a postulé à cette mobilité ;

Considérant que Mlle Adeline DEGRAUX, Directrice des Ressources Humaines et de la Logistique, a obtenu l'autorisation de bénéficier d'une absence de longue durée pour raisons personnelles à partir du 1^{er} juillet 2019 et que cette absence peut se prolonger jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant que Mlle Adeline DEGRAUX n'a pas été remplacée à ce jour ;

Considérant que des matières telles que le Règlement Général de Protection des Données, les dossiers disciplinaires, la rédaction de plans stratégiques etc. nécessitent l'engagement d'un conseiller juriste Niveau A ;

Considérant qu'il est proposé d'engager un conseiller juriste Niveau A en contrat de remplacement afin de remplacer Mlle Adeline DEGRAUX, en absence de longue durée depuis le 1^{er} juillet 2019 ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De recruter en externe un conseiller juriste Niveau A pour un contrat de remplacement afin de remplacer Mlle Adeline DEGRAUX, en absence de longue durée depuis le 1^{er} juillet 2019.

Article 2 : Le mode de sélection est le suivant : commission de sélection dont la composition est la suivante : le CP Laurent BRUNOTTI, Chef de Corps a.i., Mme Simone DE COCK, Directrice des Ressources Humaines a.i. et la CP Marjorie HIGUERA Y VIDAL. Un suppléant est prévu en cas d'absence d'un membre de la commission, à savoir Mme Anamaria PANTAU.

Article 3 : L'offre d'emploi sera publiée de la manière suivante : sur les sites www.jobpol.be et www.leforem.be.

Article 4 : De transmettre la présente à la Police fédérale ainsi qu'à l'autorité de tutelle pour information et disposition.

La séance est clôturée à 21h05.

La secrétaire,
S. DE COCK

Le président,
Y. DELFORGE

